VILLE DE PARIS

INFORMATION
D24SGVP-005828

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 42 rue de la Verrerie, Paris 4e, en vue de réaliser un programme comportant environ 13 logements locatifs sociaux.

La Maire de Paris

Vu les articles L.300-1, L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'acquisition reçue en mairie de Paris le 5 avril 2024 et portant sur un immeuble situé 42 rue de la Verrerie, Paris 4e, cadastré section AF n° 33, appartenant à la société par actions simplifié à associé unique GL Immo Marais représentée par Madame Patricia MOULIN-LEMOINE ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 5 avril 2024 ;

Considérant que cet immeuble est situé dans le 4e arrondissement de Paris, caractérisé par un taux de logements sociaux de 15,6% au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat dans cet arrondissement afin d'atteindre le seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 25 avril 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la demande d'acquisition de 8 500 000 € en valeur « occupé », sur l'immeuble situé :

42 rue de la Verrerie, Paris 4e

en vue de réaliser un programme comportant environ 13 logements locatifs sociaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 29 avril 2024